



CSI

Disponibilité
Représentativité
Juridique
Légitimité
Carrière
Statut
SNEC
AGIR
ENSEMBLE
Accords
Valeurs
Evolution
Respect
Emploi
Négociations



Le SNEC signe l'accord d'Intéressement chez Carrefour Systèmes d'Information

Les 3 critères suivants sont reconduits pour 2019-2020-2021 :

- suivi du budget de charges CSI,
- suivi des indicateurs qualité de service,
- suivi de la réalisation des grands projets informatiques

Les critères 2019 retenus pour l'amélioration de la qualité de service sont :

1. Le nombre d'heures d'arrêt cumulées des lignes de caisse
2. le taux disponibilité INFOLOG GE
3. Le nombre de jours de retard à l'ouverture du transactionnel PROLOG
4. Le pourcentage de Temps de Résolution des Tickets des incidents techniques d'exploitation liés au DCI par rapport aux SLA
5. Le taux de disponibilité One Carrefour
6. Le taux de disponibilité du VPOD

L'amélioration de la qualité de réalisation des grands projets informatiques sera évaluée sur le suivi du respect du calendrier et le taux de satisfaction du client interne. Les projets retenus sont les suivants : Blockchain, Phenix, OMS, One APP, Build to cloud, Optigathe, Windows10, Appro 360.

Le SNEC a obtenu la revue de certaines grilles de calcul des critères suivants :

- Ouverture du transactionnel Prolog
- Disponibilité du One Carrefour
- Disponibilité du VPOD

Le montant maximal théorique de 1200€ reste inchangé pour 2019.

Le SNEC est signataire de cet avenant et continuera à revendiquer l'alignement du montant maximal théorique de cet accord sur ceux des autres formats du Groupe.

Si pas de signature, pas d'intéressement collectif...



Agir Ensemble

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 Marseille

Site : www.cfecgc-carrefour.org **Mail :** secretariat@sneccarrefour.fr **Tel :** 04-91-33-18-27